



HAL
open science

Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2014, Université des Antilles. hceres-02027254

HAL Id: hceres-02027254

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027254v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Administration publique

de l'Université des Antilles et de la
Guyane

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académies : Guadeloupe, Guyane, Martinique

Établissement déposant : Université des Antilles et de la Guyane -
UAG

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Administration publique

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150009138

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Faculté de droit de la Martinique, campus Schœlcher.

- Délocalisation(s) :

Formation continue de l'Université, pôle Guadeloupe et Guyane.

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence mention *Administration publique* se déroule sur une année, la licence 3 (L3). Elle a pour but de former les étudiants pour les fonctions publiques, et précisément de se présenter aux concours de la fonction publique de niveau A et B ou choisir la voie contractuelle pour être recrutés dans les collectivités locales ou les entreprises du secteur public. Cette licence permet d'acquérir des connaissances et compétences de base dans les domaines du droit public, des finances publiques, de l'économie et de la culture générale. Les étudiants au nombre maximum de 70 sont recrutés au niveau bac+ 2 sur dossier après avis d'une commission pédagogique. Les enseignements sont répartis en cinq unités (trois au premier semestre, deux au second) en fonction de l'appartenance à tel ou tel champ disciplinaire. Les enseignements obligatoires fondamentaux sont dispensés sous forme de cours et travaux dirigés, les enseignements de parcours sous forme uniquement de cours, enfin les enseignements complémentaires (informatique, langue, méthodologie) sont organisés sous forme de travaux dirigés (48h TD pour ces trois enseignements).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette licence vise à l'acquisition de connaissances et compétences pour intégrer les trois secteurs de la fonction publique pour les catégories A et B. Néanmoins, ces connaissances et compétences assurées restent très classiques faute de moyens sans doute. On trouve, par exemple, peu ou pas d'enseignements très spécialisés (droit pénal, droit local, droit sanitaire, droit de l'outre-mer...) pourtant adaptés à certains concours (concours de police, concours de la pénitencier, concours hospitalier, concours de l'éducation nationale...). On peut saluer l'existence d'enseignements tels que « maîtrise des outils informatiques » et cours de langues assurés au cours du semestre 1 et de façon générale l'apport satisfaisant des compétences transversales. On peut regretter qu'il n'y ait qu'un seul parcours menant ensuite vers un master d'*Administration publique*, qu'il n'y ait pas de mutualisation organisée avec d'autres formations (le *Droit* notamment), or cela serait nécessaire pour offrir aux étudiants une panoplie plus importante d'options.

Du point de vue du dispositif d'aide à la réussite, on peut regretter que le dossier ne soit pas plus renseigné sur plusieurs points : ainsi, il y a peu de précisions sur les informations données aux étudiants tout au long du processus de formation. Il n'y a pas non plus de renseignement sur les enseignements de mise à niveau, or la formation accueille beaucoup d'étudiants ayant peu fait de droit (étudiants BTS) ou des fonctionnaires déjà en activité. Aucun renseignement non plus n'est apporté pour les dispositifs de tutorat, de réorientations et de passerelles. Aussi, compte tenu du contexte local, il y a peu de mobilité internationale, mais beaucoup d'étudiants (sans précision dans le dossier) poursuivent en France métropolitaine. On notera néanmoins au crédit de cette formation accueille une grande partie de fonctionnaires en attente de qualification ou de perfectionnement en rapport avec leurs fonctions actuelles.

En matière d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études, la majorité des diplômés poursuivent en master, majoritairement en master de *Droit public*, mention *Administration publique* même si l'on n'a pas d'indication sur le taux de réussite en deuxième cycle. L'insertion professionnelle des diplômés s'effectue par la voie des concours administratifs de catégorie A et B. Pour l'année universitaire 2009-2010, sur 24 diplômés, 5 se sont insérés dans la vie professionnelle par cette formation. Concernant plus précisément la préparation à l'orientation, il existe des conférences ponctuelles sur la présentation de concours administratifs et sur le management des administrations. Il manque, dès lors, des journées plus régulières (forum métiers, journées portes ouvertes...). L'aide à l'élaboration du projet professionnel existe, mais elle reste perfectible car il manque d'outils et de personnels pour accompagner les étudiants dans leurs démarches. Concernant enfin le devenir des sortants non diplômés, il n'y a pas d'informations sur ce point. De façon générale, le dossier souffre d'un manque d'informations.

Pour ce qui concerne le pilotage de la licence, l'équipe de formation est bien équilibrée (titulaires, contractuels, professionnels). On regrette, néanmoins, la non mise en place du conseil de perfectionnement pour conforter le dispositif de pilotage. Sur un autre point, la connaissance de la population étudiante semble bien assurée (connaissance de l'origine des étudiants, réponse au marché local...). Les évaluations semblent avoir été prises en compte (faiblesse pour le suivi des étudiants, calendrier de l'année...), mais il manque des chiffres et des actions concrètes pour illustrer les actions entreprises. Par exemple, l'absence de suivi des étudiants avait été pointée lors de la précédente évaluation ; cette lacune a été améliorée (statistiques, contacts téléphoniques...), mais il manque d'éléments concrets. Concernant enfin les perspectives, faute de moyens (humains et matériels), la formation devra toujours être adossée à la faculté de droit.

- Points forts :

- Diplôme qui accueille autant les étudiants que les fonctionnaires désireux de progresser dans leur carrière.
- Accent mis sur l'acquisition de compétences transversales (informatique, langues, projet professionnel).

- Points faibles :

- Réussite assez faible à l'issue de la L3.
- Pilotage encore faible (structures de réflexion, de concertation du diplôme).
- Dossier qui manque de données chiffrées.

- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait mettre en place un conseil de perfectionnement et/ou un comité de pilotage pour renforcer le pilotage de la formation. Il faudrait aussi offrir aux étudiants une panoplie plus large d'options quitte à mutualiser davantage les cours avec la faculté de droit (il manque des enseignements pour passer les concours particuliers de la fonction publique). Enfin, il s'agirait de mettre davantage en avant la double finalité du diplôme : l'insertion professionnelle de la formation (concours administratifs) et/ou la poursuite d'études (master de *Droit* par exemple).



Observations de l'établissement

Présidence

Dossier suivi par :

Antoine Delcroix

Fixe : 0590 48 33 83

Mobile : 0690 28 10 27

Mail : adelcroix@univ-ag.fr

**La Présidente de l'Université des Antilles
et de la Guyane**

A

**Monsieur le Président de l'AERES,
AERES,
20, rue de Vivienne,
75002 Paris**

Pointe-à-Pitre, le 8 septembre 2014

Nos réf. :

UAG-PRES/CMC/AD/DSA/N°2014 - 1311

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint la réponse à l'évaluation de la **licence Administration publique / LI - S3LI150009138**.

Aucune erreur factuelle n'a été repérée sur le document initial. Par ailleurs, je n'ai pas remarques particulières à formuler quant aux observations formulées par monsieur Joël Boudine responsable de cette mention de licence.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président à l'assurance de mes salutations distinguées.


Corinne MENCE



Pièce jointe : observations du responsable de diplôme.



Licence mention administration publique
Dossier : LI-S3LI150009138

Observations sur le rapport d'évaluation de l'AERES

S'agissant du conseil de perfectionnement, l'université et en particulier la faculté de droit de d'économie envisage une réunion du conseil de faculté à la prochaine rentrée destinée, entre autre, à la mise en place d'un conseil de perfectionnement pour toutes les licences. Bien entendu, la licence d'administration publique devrait disposer de son propre conseil avec notamment des enseignants universitaires, des formateurs du CNFPT (au titre de la préparation aux concours) et des administrateurs ou agents de catégorie A des administrations d'Etat ou décentralisées, cela afin de ne pas s'éloigner de l'objectif de la formation.

Concernant la panoplie plus large d'options, la LAP met davantage l'accent sur les matières classiques, c'est-à-dire celles qui figurent le plus souvent dans la maquette des concours administratifs relatifs à l'administration centrale et territoriale. Le parcours master administration publique a été privilégié compte tenu de sa proximité par rapport à la LAP, mais cela n'interdit pas aux étudiants de s'inscrire par exemple en économie, notamment en master 1 économie et master 2 spécialité gestion et évaluation des collectivités et administration avec un parcours gestion et évaluation des collectivités territoriales et un autre gestion et évaluation des institutions sanitaires et sociales.

Monsieur Joël Boudine,
Maître de conférences de droit public à l'UAG
Responsable de la mention administration publique